

*Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

Nbre de conseillers : 10
Nbre de présents : 6
Nbre de représenté(s) : 3
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 1

Date de convocation : 30/11/2017
Date d'affichage : 13/12/2017

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 5 décembre 2017

Le cinq décembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

Etaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - M. BINET Frédéric - M. CARON Yves
M. GAUDRILLER Patrick - M. SALOME Marc - M. WALLET Jacky

Etaient représentés : M. BOILEAU Florent (Pouvoir à M. SALOME Marc) - Mme CHAVERON Colette (Pouvoir à M. CARON Yves) - M. PERRIN Sébastien (Pouvoir à Mme ALLIOTE Sophie)

Etait absente : Mme CADET Vinciane

Mme ALLIOTE Sophie est nommée secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n°1

Conformément à la législation en vigueur les prévisions inscrites au Budget Primitif de l'année peuvent être modifiées au cours de l'exercice par l'assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le projet de décision modificative n°1 du budget principal présenté ci-après, visant principalement à abonder les crédits nécessaires aux travaux effectués en urgence et à réaliser.

BUDGET PRINCIPAL		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
CHAPITRE 11 :		
Article 61521	- 8 164,86 €	
023 Virement à la section d'investissement :	+ 8 164.86 €	
BUDGET PRINCIPAL		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
CHAPITRE 021		021 Virement de la section de fonctionnement : + 8164.86€
Article 2188	+ 1 517,40 €	
Article 2152	+ 478,99 €	
Article 2111	+ 478,56 €	
Article 2135	+ 5 689.91	
Total	+ 8 164.86 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :
- DECIDE de prendre une décision modificative augmentant le budget de dépenses d'investissement au chapitre 021 d'un montant de 8 164,86 € et de diminuer les dépenses de fonctionnement à l'article 61521.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Frédéric BINET

*Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

*Nbre de conseillers : 10
Nbre de présents : 6
Nbre de représenté(s) : 3
Nbre d'absent(s)/excusé(s): 1*

*Date de convocation : 30/11/2017
Date d'affichage : 13/12/2017*